

# Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré  
Mo  
bt



\*12079331\*

Dépôt au Greffe du  
Tribunal de Commerce  
de NEUCHÂTEAU,  
le 13 AVR. 2012  
pour sa réception.  
Le Greffier  
Greffe

N° d'entreprise : 0434.901.775

Dénomination

(en entier) **ARION**

(en abrégé)

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 6640 VAUX-SUR-SURE, Morhet, 106

(adresse complète)

## Objet(s) de l'acte : Démission - Nomination

Le 29 décembre 2011 s'est tenue au siège de la Société Anonyme « ARION » à 6640 VAUX-SUR-SÛRE, Morhet, 106 une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et administrateurs de la société.

Après avoir constaté qu'elle était valablement constituée et représentée - les 190 actions nominatives composant l'intégralité du capital de la SA ARION étant représentées et les administrateurs étant présents - l'Assemblée aborde les points repris à son Ordre du Jour et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes, chaque fois par vote séparé et à l'unanimité :

### Première résolution

Comme proposé à l'Ordre du Jour, l'Assemblée :

A. décide à l'unanimité d'accepter la demande de démission formulée par Madame Béatrice MOTTE dit FALISSE (numéro national : 65.10.08-062.66), épouse de Monsieur Marc MOUTON, domiciliée à 6890 LIBIN (VILLANCE), rue Fond Guérin, 15 de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et ce, à la date du 28 décembre 2011;

B. accepte à l'unanimité et confirme, dès lors pour autant que de besoin, que les mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Madame Béatrice MOTTE dit FALISSE ont pris fin le 28 décembre 2011;

C. décide à l'unanimité de donner pleine et entière décharge à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de ses mandats.

### Deuxième résolution

I. Comme proposé à l'Ordre du Jour, l'Assemblée décide à l'unanimité :

A. de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, un nouvel administrateur pour la société;

B. d'appeler à cette fonction pour une durée maximale de 6 ans à compter du 29 décembre 2011, Monsieur MOUTON Hubert André Marie-Christine, né à Bastogne le 31 octobre 1990 (numéro national : 90.10.31-339.12), célibataire, domicilié à 6890 LIBIN (VILLANCE), rue Fond-Guérin, 15;

C. que le nouvel administrateur ainsi nommé exercera son mandat à titre gratuit.

D. de renouveler anticipativement le mandat d'administrateur de Mademoiselle MOTTE dit FALISSE Gaëlle Séverine Marie-Pierre, née à Bastogne le 16 septembre 1973 (numéro national : 73.09.16-180.63), célibataire, domiciliée à 6600 BASTOGNE, Chemin Hansez, 160 et ce, pour une durée maximale de 6 ans à compter du 29 décembre 2011;

E. que Mademoiselle Gaëlle MOTTE dit FALISSE exercera son mandat d'administrateur à titre gratuit.

A l'instant interviennent Monsieur Hubert MOUTON et Mademoiselle Gaëlle MOTTE dit FALISSE, tous deux ci avant plus amplement qualifiés; lesquels déclarent accepter, aux conditions ci avant énoncées, le mandat d'administrateur de la société qui vient de leur être respectivement conféré.

II. L'Assemblée décide à l'unanimité de limiter, au vu de la composition de l'Assemblée et de la manière dont les 190 actions nominatives qui composent l'intégralité du capital de la société sont représentées, le nombre des administrateurs qui formeront le Conseil d'Administration de la société à deux administrateurs.

### Troisième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration de la société pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour la publication aux Annexes au Moniteur Belge.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

## Volet B - Suite

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

En suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011 se sont immédiatement réunis en Conseil d'Administration les deux administrateurs de la société ARION nouvellement nommés. Lesquels ont déclaré se réunir en vue de confirmer, pour autant que de besoin, l'acceptation de la démission de Madame Béatrice MOTTE dit FALISSE de ses fonctions d'administrateur délégué de la société à compter du 28 décembre 2011.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration confirme, pour autant que de besoin :

A.l'acceptation de la démission de Madame Béatrice MOTTE dit FALISSE de ses fonctions d'administrateur délégué de la société à compter du 28 décembre 2011;

B.que le mandat d'administrateur délégué de Madame Béatrice MOTTE dit FALISSE a pris fin le 28 décembre 2011.

Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur-délégué démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Pour la SA ARION

Hubert MOUTON  
Administrateur

Gaëlle MOTTE dit FALISSE  
Administrateur

Pièce déposée au Greffe : copie du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, auquel PV est jointe une copie du PV de la Réunion du Conseil d'Administration du 29 décembre 2011.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 25/04/2012 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature